

Siège Social : 20 rue Mozart
40000 Mont de Marsan

Téléphone : 06.08.53.43.19

E-mail : veloclubmontois@wanadoo.fr



École de Cyclisme
A.S.V. 151 – S. 40 – 86

CHALLENGE : SOUVENIR ROBERT COMPAGNE

ARTICLE 1 - Ce Challenge est ouvert aux licenciés U.F.O.L.E.P. Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

ARTICLE 2 - Le Vélo Club Montois met en compétition le challenge souvenir Robert Compagne dans le but de fidéliser les coureurs sur les épreuves organisées par le Vélo Club Montois.

ARTICLE 3 - Les catégories retenues sont les suivantes : 1e – 2e – 3e – 4e – Cadets et Minimes. Au minimum 5 coureurs par chaque catégorie.

ARTICLE 4 - Le classement est réalisé par l'addition des points des clubs, obtenue par leurs coureurs placés dans les 5 premiers toutes catégories confondues.

ARTICLE 5 - Les points seront attribués de la façon suivante 5-4-3-2-1 dans chaque catégorie.

ARTICLE 6 - Un classement par club sera établi après chaque épreuve.

ARTICLE 7 - Épreuves concernées :

- 23 Février Uchacq et Parentis
- 29 mars Luxey
- 02 Mai Haut Mauco
- 21 Mai Aurice
- 30 Août Canenx

ARTICLE 8 - A l'issue de l'épreuve de Canenx, le dimanche 30 Août un classement général sera effectué par addition de points obtenus lors de chaque épreuve. Le club qui aura réalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du challenge Robert Compagne 2020.

ARTICLE 9 - Les trois meilleures équipes seront récompensées.

Les coureurs des 3 premières équipes qui auront remporté le plus de points au club seront récompensés :

- 1ère équipe : 1 trophée + 1 jambon
- 2ème équipe : 2 cartons de vin
- 3ème équipe : 1 carton de vin

ARTICLE 10 - Ce challenge sera acquis par le club au bout de 3 années consécutives.